

Autorisation spéciale
de 1.700^x (réseau électrique)
Emploi des économies
réalisées par application du
décret du 8 juillet 1935

Le C.M.

Considérant que la commune, en ce qui concerne les travaux d'extension du réseau électrique, reste redevable au Syndicat intercommunal de Beauregard, de la somme de 6.740^x. Étant donné que la commune vient d'encaisser le solde de la subvention de l'Etat, soit : 16.440^x, sur lequel il est prélevé 11.400^x pour remboursement au Crédit Foncier du solde de l'emprunt à court terme de 29.000^x. Il reste donc sur cette subvention 16.440^x - 11.400^x soit 5.040^x. Cette dernière somme sera versée au Syndicat intercommunal. La commune restera devrai 6.740^x - 5.040^x = 1.700^x

D'autre part les économies pour 1935, réalisées en application du décret du 8 juillet 1935 s'élèvent à 1.600^x.

Le C.M. décide de réaliser la somme de 1.700^x sur les fonds libres et demande que ces fonds soient prélevés sur les économies citées plus haut et prie Monsieur le Préfet de bien vouloir donner l'autorisation pour l'ouverture de ce crédit supplémentaire de 1.700^x.

Les économies prévues n'atteignant que 1.600^x, le reste sera pris sur les fonds disponibles ordinaires (1.700^x - 1.600^x = 100^x)

P. Benistant Le Maire
P. Gontard 2. adjoint
Joseph Devaux Conseiller
Félicien Chubert Conseiller

Session de Février

Le premier mars mil neuf cent trente six, neuf heures, le C.M. régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M^r Lucien Leyret, Maire

Présents : Bertholet, Chaloin, Celerat

Le C.M. à l'unanimité décide d'annuler un titre de recette de 300^x établi au nom de M^r Due Clotaire pour électrification (droit de branchements). Cette annulation étant motivée par le fait qu'il M^r Due n'a pris aucun engagement écrit pour le versement de cette somme.

Annulation du titre de
recette Due Clotaire

— Dudit —

Repartiteurs

v. délibération février 1933 (sans modification)

DuditDélégué à l'établ. liste élect.
Ch. Agriculture de Valence

v. février 1933

DuditReprésentant Syndicat
intercommunal électrifié

v. février 1933

DuditDélégué à la Préfecture
Belle Bé

v. février 1933

DuditRecensement population: crédit de C.M. vote un crédit de 1.200⁺ (douze cents francs) pour couvrir les frais résultant du dénombrement de la population, à prendre sur les fonds libres.DuditListe d'A.-M.-G.
RadiationsConformément à l'avis de l'Inspecteur délégué à f. publique
décide de rayer des listes d'A.-M.-G:Machon Jules - Zalon Marius - Merle Juliette - Joannès
fme Belle - Mennier née Roux V^e - Blachon Friedérique -
Fournier née Leston (Louis) -DuditDemande d'assistance
aux femmes en couches
Cherrier - Blancavis favorable -
*avis favorable
de la Commission d'assistance le 1^{er} mars*Dudit

Allocation réservées:

Carriéron Adolphe Martial = ménage pauvre - petit fermier
3ha - un enfant - le travail servile est fait un ouvrier
salarié - avis très favorableMottet Camille - même motif sauf : fermière 12 ha -
avis très favorable -Dudit

Inspection médicale des écoles

Décide d'instaurer l'Inspection médicale des écoles
à partir de 1936 et d'adhérer au règlement délégué
de voter une contribution de 3⁺ par élève et par an
soit une somme globale de 327⁺ le nombre
d'enfants étant de 109.DuditCommission d'anchorage
des vignesDésigne MM : Leyva Lucien Maine
MM : Soutard François Conseiller
MM : Moreau Auguste - Soutard Marie - Benistaut R
pour constituer la Commission d'anchorage des vignes

Allocations militaires

délibération
du 16 Avril 1936 - 16 heures
datee du 16 Avril 1936.
adressee à M. le Maire
Branchement
Maison Due Clotaire sur
réseau Syndicat
absent
M. Cerdet

Dudit

Place hummanuel. (deuxième) père d'une nombreuse famille - a élevé 7 enfants dont 3 ayant encore moins de 16 ans - père atteint de rhumatismes le gênant beaucoup dans son travail - l'appelé visait ses père et mère. Avec son départ va disparaître un secours indispensable. avis très favorable.

Dudit

Comme suite à la réclamation de M^r Due Clotaire à l'unanimité : le C.M.

refute les motifs invoqués par M^r Due :

1 - le locataire dont le décès aurait entraîné le débranchement provisoire est décédé environ 4 ans après ce débranchement (qui n'apparaît plus comme provisoire.)

2 - la maison intéressée n'a jamais été branchée sur le réseau électrique du Syndicat intercommunal mais son branchement sur une ligne construite et exploitée par un industriel est antérieur à la création du réseau lorsque celui-ci construisit ses lignes, la ligne privée ne fut du Syndicat. Syndicat

3 M^r Due doit être considéré comme un nouvel abonné et doit la taxe appliquée à tous.

4 Les motifs invoqués par M^r Due ne prouvent rien et le cas de M^r Due ne peut pas être comparé aux cas de branchements ~~sous~~^{maisons} Blache et Dautray.

5 La mauvaise foi de M^r Due est si évidente qu'il avait accepté, primitivement, la taxe réglementaire. Il a chargé à M^r Chabert, conseiller municipal, de dire au Maire d'établir un état de recette correspondant à la taxe d'entrée. Ceci seraient un témoin.

Il apparaît que M^r Due doit sans possibilité de désagréation, la taxe communale de 600 obligatoire

Dudit

Le Maire donne lecture cahier des charges adjudication fleurs de tilleuls - Approuvé -

Dudit

écausse 10 Mai - 9. heures
absent Cerdet

Même récausse.

affermage champ communal de Conseil M. donne pleins pouvoirs pour renouveler le bail d'un champ communal situé à Meyraas Le Maire.

Dudit

Délibération en date du
31 Mai 1936 - absent: Céréal

Approuve les excédents et dépenses ci-après et vote les crédits complémentaires nécessaires pour y faire face.

Art. du compte	Art. du budget	Objet des dépenses	Crédits alloués	Dépenses	Excédents
128	3	Assurance sociale	1000	100	100
130	5	abonn. au j. officiel	12	12.15	0.15
131	6	Assurance chômage	3872	3944	72
132	7	coutant enfant assist	80	803.10	8310
133	8	" aliénés	1000	1533	533
135	9	" AMG	200	2210.89	1710.89
136	10	" veillards	50	649.67	149.67
136	11	entretien ch. vxo.	27493.70	27.29.73	36.23
		Total	38927.70	41362.74	2489.04

Budjet

Le Maire et le C.M.

Surve avis favorable à la demande A. f. en coul.
de M^e Zalon. Desgranges.

A. f. couches
Zalon. Desgranges

Session de Mai 1936

L'an mil neuf cent trente six le vingt cinq du mois de juillet. Le C.M. s'est réuni conformément à l'art. 46 de la loi 5 Avril 1884 pour sa deuxième session de 1936, sous la présidence de M^r. Leyen en sa qualité de Maire

Présents

Châlons-Cerclat

Nomination du Secrétaire M^r. Sipars, à la majorité est proclamé Secrétaire pour toute la durée de la Session.

Vu le compte rendu de M^r Bernard, Percepteur Receveur municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} Janvier 1935 jusqu'au 31 Décembre 1935

lequel comprend :

- 1° le rappel du compte final de l'ex^{ce} 1934;
- 2° les recettes et les dépenses faites pendant les 12. 1^{er} mois de l'ex^{ce} 1935;

3° les recettes et les dépenses des services hors budget;
Vu le détail des opérations finales de l'ex 1935 établi en regard du compte sus-mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour ledit ex^{ce} pendant les 3 premiers mois de la gestion 1936;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de gestion 1935 que des opérations complémentaires effectuées en 1936;

Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1935 et les autorisations spéciales de recette et de dépense délivrées pendant ledit exercice;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel le Maire a exposé les motifs de dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée;

Considérant que les opérations sont régulières
Délibère :

Art 1. Statuant sur la situation du Comptable au 31 Décembre 1935, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture interdépartemental, le Conseil admet les recettes de la gestion 1935

pour la somme de	109.448. 89
les dépenses	" " "
	<hr/>
	112.894. 84
	<hr/>
	3. 445. 95

Fixe l'excédent de la dépense à

Et attendu que, par l'arrêté du comte précédent, le Comptable a été reconnu débiteur de la somme de

26. 831. 56

Déclare le Comptable débiteur sur son compte de la gestion 1935 de la somme de 23. 385. 61

Art. 2. Statuant sur les opérations de l'ex^{ce} 1935, le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1935, que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1936, à savoir :

en recette pour en dépense pour	105. 273, 21
	118. 410, 30
	<u>13. 137. 09</u>

s' où il résulte un excédent de dépenses de

Le résultat définitif de l'exercice 1935, égal à
présente un excédent de recettes de

Le résultat définitif de l'ex^e 1935, égal au
résultat du compte du même ex^e est un
excédent de recette de

23. 281. 58

10. 144. 49

Art. 3. Le Conseil demande qu'il
plaise au Conseil de Préfecture interdépartemental, faisant
droit aux motifs ci-dessous énoncés,
d'approuver le compte dans tous ses détails
Dudit

Examen du Compte administratif du Maire

Le Maire invite le C. M. à procéder à l'examen
du compte administratif qui il présente pour l'ex 1935
et confié à l'art 52 de la loi du 5 Avril 1884, à élire
son président pour la partie de la séance actuelle
où ce compte sera débattu.

Au scrutin secret M^r obtient la majorité.
Qui le rapport de M^r le Maire;

Le C. M., après s'être fait représenter les budgets de l'ex^e
1935 et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent
les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail
des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
par M^r le Maire, ordonnateur, le compte à administra-
tion de l'exercice 1935, accompagné du compte de
gestion du Receveur, ainsi que l'état des restes
à payer reportés sur 1936;

Le Conseil, en l'absence du Maire, procède au
règlement définitif des opérations de 1935 et propose
de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses
dudit exercice,
savoir :

Recettes

Les recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires de l'ex^e
1935 évaluées par les budgets à 130.291,64 ont dû
s'élèver, d'après les titres définitifs des créances à
recouvrer, à la somme de
D'où il faut déduire

106. 061. 16

787. 95

Savoir :

Pour non-valeurs justifiées au compte
du Receveur 641.70
Pour restes à recouvrer qui seront
portés en recette au prochain compte 146.25
Pour restes à recouvrer non justifiés
à mettre à la charge du comptable,
qui en sera forcée en recette
au prochain compte " "

Somme égale 487.95

au moyen de quoi les recettes demeurent
définitivement fixées à 105.273.21

Dépenses

Les dépenses créditées au budget de 1935,
s'élèvent à 110.359.29

Il faut y joindre celles qui ont été l'objet
de crédits supplémentaires accordés dans
le cours de l'ex^{ce}, ci... 24.576.22

Total des dépenses 134.935,51
De cette somme il faut déduire celle de 16.525,21
.....

Savoir :

1^o Crédits ou portions de crédits restés sans
emploi comme excédant le montant
réel des dépenses, ci... 9.592,91

2^o Dépenses faites, mais non ordonnancées
avant le 15 Mars 1936 et à reporter
aux budgets suivants, ci... 6.932,30

3^o Dépenses ordonnancées mais non
payées avant le 31 Mars 1936 et à
reporter au budget supplémentaire
de 1936, ci...

Somme égale 16.525,21

au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses
de l'exercice 1935 sont définitivement fixées à 118.410,30

Les recettes de toute nature étant de 103.273,21
Les dépenses de 118.410,30

Partant excédent de dépenses de 1.3137,09
Le résultat de l'exercice précédent (1934) était

un excédent de recettes de ...

23.211.58

Il reste par conséquent un excédent définitif

de recettes de ... 10.144.49

qui sera reporté au budget additionnel de l'exercice 1936.

Toutes les opérations de l'exercice 1936 sont déclarées closes et les crédits annulés.

Dudit

Vote d'imposition pour salaire Vu les propositions pour le budget de l'ex^e 1937
du garde-champêtre et insuffisance arrêtées par le C.M.

Se revenus

Considérant que toutes les ressources sur lesquelles la commune peut compter sont comprises au chapitre des recettes et que toutes les dépenses ordinaires pour lesquelles il est demandé des crédits sont reconnus nécessaires

Arrête le budget, savoir :

79.680.95

En recettes, à

✓ 79.680.95

En dépenses, à

✓

Excédent de

"

"

Décide, en outre, qui il sera porté au rôle des contributions directes de l'année 1937 les centimes ordinaires ci-après
1^e Pour salaire du garde-champêtre, 46 centimes additionnel au principal des 3 contrib. Directes, représentant la somme de 3.100⁷

2^e Pour couvrir l'insuffisance de revenus affectés aux autres dépenses ordinaires de l'ex. 1937 280 centimes au même principal, représentant la somme de 18.600

Dudit

Vu la loi du ...

Vu les propositions présentées par les Ingénieurs du S.T. tant pour la fixation des contingents nécessaires aux chemins de grande communication et d'intérêt commun que pour l'établissement du budget de la commune en ce qui concerne le service des ch.v.o. pendant l'année 1937

Considérant que ces propositions paraissent bien établies
Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 5 Mai 1936,

Adopte les propositions présentées par les Ingénieurs

du S.V.

Toute l'inscription au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des ch.v.o. pendant l'année 1937, le tout conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui précédent.

Budget additionnel
du S.V.

Dudit

Sur les propositions du S.V.

Sur . . .

Considérant que ces propositions paraissent bien établies et délibérées :

le reliquat de l'Ex^{ce} 1935 sera employé conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux du budget additionnel du S.V.

Dudit

Le Conseil approuve les dépenses imprévues de l'année 1935 (inscrites sous le n° 121 du budget)

Dudit

Donne avis favorable à la demande d'assistance aux femmes en couches présentée par M^{me} Glier Gaston nez Damas, étant donnée ses charges de famille

Dudit

bail presbytère Meymaus Le Conseil donne plein pouvoir à M^r le Maire pour renouveler le bail du presbytère de Meymaus sur une base de \$ 50 par an.

Le Maire

L. J. Guérin

R. Bénistant

J. Barthélémy Joseph

Gontard, Peyron

C. Morris

Decaen, Félix Chabert

François

Session d'Août 1936

11 Octobre

L'an mil neuf cent trente six, le ~~vingt six Septembre~~
dix huit heures, le C. M. s'est réuni dans la
salle habituelle de ses séances, sous la présidence
de M^r Lucien Leyret : Maire
Absent : Berthaud. Cereyot
Le C. M. à l'unanimité approuve la subrogation
des droits appartenant à Albert Augusta (Beauregard)
et Albert Cyille, clerc de notaire (Stole. place des Républiques)
en faveur de la commune, de la fontaine coulant
sur la place publique du village de Beauregard. près
du presbytère (jouissance indivisement avec M^r Chatelain
Marius, Champetier Gustave, MM Albert et Odier)

Le C. M. décide désireux de voir créer une poste
d'infirmerie-vincente dans le canton
décide de participer aux dépenses à l'Inspection Médicale
des écoles, à raison de quatre francs par ~~enfant~~
écolier.

P. Bénistard Maire.
C. Berthaud T. Leyret
F. Chabert J. Goutard J. Gouffé
J. Chabot J. Chabot
J. Chabot J. Chabot

Session de Novembre

L'an mil neuf cent trente six, le cinq Décembre mil neuf
cent trente six, 17 heures, le C. M. s'est réuni dans
la salle habituelle de ses séances, sous la présidence
de M^r Lucien Leyret

Absent : Cereyot

Demande A. L. en couches femmes en couches présentée par M^m Roux Paul né
Roux-Drevetot Albertine, l'avis suivant :
ménage presque sans ressources - famille nombreuse
situation voisine - avis très favorable

Rudit

Reviser listes électoralas

Tables rectificatifs

Commission des réclamations

voir Août 1933

Dudit

Timbre antituberculeux

Le C.M. vote cinquante francs au Comité du Timbre antituberculeux

Dudit

Prime à la natalité
(compte de crédit)

Le C.M. vote 300^x de crédit complémentaires
ceux existant étant insuffisants

Dudit

Demande à l'aux vieillards

Martin Emile

Avis favorable

Dudit

*Délibération
en date du 20 Decembre 1936
Complément de
Crédit chauffage
Mangin : ambulant*

Le C.M. vote un complément de crédit pour le chauffage des classes de 30^x à prendre sur les fonds libres

Le Maire
L.Teyssié

*G. Ponthieu
Joseph Payan
Albert Denormandie
Félix Chabert*

Session de Février

l'an mil neuf cent trente sept, le 20 Février, aux sept heures, le C.M. s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M^r Lucien Leyret; Maire

Absent : Coubert, Chaloin - Bénistant

Délégué pr. établis^s liste
électorale Ch. agriculture

20. Février 1933

Dudit

Représentant au

Syndicat intercommunal
électricité

20. Février 1933

Dudit

Délégué à la Préfecture
B^{eau} B^{ee}

20. Février 1933

Dudit

Répartiteurs

1. Février 1933.
sauf Rimet à remplacer par Delage Alphonse
Dudit

Liste A.M.G. additions

Place Emmanuel Justus n° 21
Merle place 1^{re} av. n° 22

Dudit

avis très favorable à demande
allocation soutien de famille indisposée

Allocation soutien famille

Place Emmanuel

prise le 8-3-37

Dudit

Le C. M. examine une lettre de l'Inspecteur
Cantine scolaire à Meymans Décide de demander des renseignements concernant
le fonctionnement de la cantine.

Cantine scolaire à Meymans
prise le 8-3-37

Dudit

Vote 5^e pour l'érection d'un monument à la
mémoire du général Joffre.

Dudit

Admet

Fournier Ferdinand - 49 a l'A.M.G
1^{re} C²

A. Barthélémy L. Leyret
Gontard (Signature) Joffre
Dugay (Signature) P. M. de
A. Mois (Signature) Deneau (Signature)
Tibaut (Signature) Chabert (Signature)

Seance du 25 Avril

Le vingt cinq avril 1937 - 16 heures
s'est réuni dans la salle habituelle de
ses séances, le C. M.

Présidence : L. Leyret

Absent : Crétier

maine

Sursis incorporation
Coquard François Georges

Donne avis favorable à demande sursis
incorporation Coquard Georges : présence

de 2 frères sous les draperaux (art. 22 loi
du 31 Mars 1928)

Dudit

Le Maire donne lecture du cahier des charges qui il a dressé pour la vente en adjudication des fleurs de tilleuls de la commune.

Le C. M.

à dater du
20 Mai 1937

Considérant que tous les articles contenus dans ledit cahier, sont bien établis et sauvegardent bien les intérêts de la commune;

Donne, à l'unanimité, approbation audit cahier des charges.

Le Maire

du 22 tout 1937

Session de Mai 1937

L'an mil neuf cent trente sept, le vingt deux jours quinze heures le C. M. s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M^e Lucien Seyver avec
Absents : Celeriat - chaloin-

Dépenses imprévues en 1936 Le C. M. après avis du Maire approuve à l'unanimité les dépenses payées sur l'art. 121 "Dépenses imprévues" en 1936

Dudit

acquisition mobilier scolaire : subvention

Le C. M. à l'unanimité demande approuve l'achat de 3 tables scolaires et demande le secours du département

Dudit

chambres de commerce
de Toulouse
délégués Municipaux

En vue de la révision des listes électorales le C. M. désigne MM Coutard et Joseph membres du C. M. pour procéder à cette opération

Dudit

Le C. M. après un examen

Amélioration du ch. r.o. n°3
rue de l'entrée de Jallaix, sur le
rue de l'entrée de Jallaix ch. r.o. n°3 ;
Demande de subvention
considérant l'utilité publique que constitue
l'amélioration de ce rueage dont l'urgence
se fait de plus en plus sentir
Décide à l'unanimité l'achat de la
maison Rey Immanuel, située en plein rueage
et dont la disparition apporterait l'amélioration
indispensable ;
Donne plein pouvoirs à M^r le Maire pour
traiter de cette acquisition
et sollicite une subvention pour les travaux
(achats) ~~surchargés~~ lui aider dans
cette réalisation.

Dudit

Mise en état ch. r.o. n°1
Mise en état ch. r.o. n°1 du 17-11-26 à propos d'un crédit de 365.400⁰⁰ à
répartir entre les communes pour entretien des ch.r.o.
à circulation intense

Le C. M

sur urgence de procéder à mise en état du ch.r.o.
dont la dépense envisagée est de l'ordre de 6000⁰⁰
dont 40% par l'Etat 2.400⁰⁰
60% — commune 3.600⁰⁰
s'engage à procéder à cette mise en état.

Dudit

Taxe ricinale

Le Conseil Municipal

décide à partir de 1937 le remplacement des
 prestations par une taxe ricinale

Dudit

Nomination du secrétaire (Art 53 de la loi 5 Avril 1884)

Examen du compte
de l'ex. 1936

M^r Eymard obtient la majorité des voix et est nommé
secrétaire pour la durée de la session

Sur le compte rendu par M^r Bernard, Percepteur. Recouvert
municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} Janvier
1936 jusqu'au 31 Décembre 1936, lequel comprend

- 1 Rappel du compte final de l'ex. 1935
- 2 Recettes et dépenses 12 mois au 1936
- 3 — hors budget

Considérant que les opérations sont régulières
Délibéré

Art. 1 - statuant sur la situation du comptable au 31 Décembre 1936, le C.M. admet les recettes suivantes de la gestion 1936 et les dépenses

85 312, 31
<u>100. 862, 49</u>
<u>15 550, 18</u>

Exécédent de dépenses à l'arrêté du compte précédent le comptable était redurable de

<u>26. 660, 33</u>

Le comptable reste débiteur sur son compte de gestion 1936 de 10. 110, 15

Art. 2 - Statuant sur les opérations de l'ex. 1936, le C.M. admet les opérations effectuées pendant la gestion 1936 et 3 premiers mois de la gestion 1937, savoir :

En recettes pour	83. 153, 82
en dépenses	<u>82. 498, 67</u>
exécédent de recettes de	<u>£. 655, 15</u>

Le résultat définitif de l'ex 1935 ayant présenté un excédent de recettes de 12.432, 45

Le résultat définitif est un exécédent de recettes de 13 087, 60

Art. 3 - Le C.M. demande d'approuver ce compte dans tous ses détails.

— Dudit —

Le C.M. en l'absence du Maire procède au règlement définitif des opérations de 1936 et propose de fixer ainsi qu'il suit, les recettes et les dépenses audit exercice, savoir:

Recettes = tout ordinaires qu'extraordinaires de l'ex 1936 tout du moins (évalués par les budgets à 99.081, 51) d'après les titres définitifs des échéances à recouvrer à 83. 250, 57 à déduire 96, 75

pour restes à recouvrer qui seront portés en recettes au prochain compte

<u>Dépenses</u>	Recettes définitives	83. 153, 82
	crédités au budget de 1936	94 845, 98
	crédits supplémentaires accordés	<u>1445, 80</u>
	Total présumé	<u>96.291, 78</u>

A déduire :

Examen du compte administratif du Maire

1 ^{er} crédits sans emploi par excédent	5 805, 87	
dépenses faites, mais non ordonnancées	7 907, 24	
		<u>13 793, 11</u>
		13 793, 11

Exercice 1936 définitif
Les recettes de toute nature étant de
les dépenses

Excédent de recettes de	
	82. 498, 67
	<u>83. 153, 82</u>
	82. 498, 67
	655, 15

Le résultat de l'ex. 1935 était un excédent de recettes de 12.432, 45
Il reste un excédent définitif de recettes de 13.087, 60
qui sera reporté au budget additionnel de 1937

— Dudit

Imposition pour
salaire du garde-champêtre Le C. M.
et insuffisance de revenus arrête le budget de 1938
en recette à
en dépenses à

Centimes ordinaires portés au rôle des contributions directes
de l'année 1937

1^{er} pour salaire du garde-champêtre
centimes

représentant la somme de

2^o insuffisance de revenus : centimes
représentant la somme de

— Dudit

Examen du budget B.B^{2e} du

et compte de gestion 1936 Considérant que les opérations consignées sur le compte de gestion du Recouvrement ont été régulières et que les propositions budgétaires paraissent bien établies

met un avis favorable à l'approbation de ces documents sans toutefois détailler.

— Dudit

Budget primitif 1938 S.V. En Considerations que les propositions du S.V. paraissent bien établies, les adopte et note l'inscription au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des ch.v.s. conformément aux indications portées à la colonne 4 du tableau du budget du S.V.

— Dudit

Budget additionnel 1937 du S.V. Considérant que les propositions du S.V. sont bien établies
Délibère
Le reliquat de l'ex. 1936 sera conformément à ces propositions

Le Maire
 L. Sayer
 R. Benistant
 A. Butthier Gontard
 Joseph Leymarie
 Félix Chabert Devaux
 J. N. C.

Session d'août 1937

L'an mil neuf cent trente sept, le vingt six Septembre
 seize, le C. M. s'est réuni dans la salle habituelle
 de ses séances, sous la présidence de M^e Sauer Sayer
 Maire

Absent : Perclerc

Après un exposé motivé, rappelant une délibération
 en date du 22 juillet 1937, concernant l'amélioration
 du passage d'entrée au village de Jaillans sur ch. r.o. n° 3 ;
 considérant également les réparations aux bâtiments
 communaux

Le C. M.

qui des exposer

Emprunt : amélioration
 ch. r.o. n° 3 = bâti com.
 25000+

Art 1^{er} Décide l'emprunt de la somme de 25.000⁷
 pour une durée de 30 ans au taux de 5% à
 l'effet : d'effectuer l'achat d'une maison dont
 la démolition est nécessaire pour l'amélioration
 du passage d'entrée au village de Jaillans sur ch. r.o. n° 3 ;
 des travaux d'amélioration sur dit chemin ; de
 réparations indispensables aux bâtiments communaux
Art. 2 Vote une imposition extraordinaire de
 certaines additionnelles renouvelables pendant toute
 la durée du prêt et nécessaires pour courir l'annuité
 du prêt de 25000⁷ se . . .

En conséquence M^e le Maire est autorisé à
 solliciter cet emprunt au Crédit Foncier de France
 En outre tous fourvois sont donnés à M^e le Maire
 pour faire toutes démarches utiles et régler toutes

toutes pièces nécessaires en vue de la réalisation de cet emprunt -

Dudit

Primes à natalité
compté de crédit

Le C.M. considérant l'épuisement de l'art. 59 du budget primitif 1937, primes à la natalité et la nécrose à un complément

décide de verser un crédit compté de 100⁺ à prendre sur les fonds libres -

Dudit

Demande subvention
bascule médicale

Le C.M. a l'unanimité approuve l'achat d'une bascule médicale scolaire et demande le secours au département.

Dudit

achat mobilier scolaire
crédit compté

Le C.M. considérant que l'art. achat de mobilier scolaire nécessite n'est pas pourvu de crédit vote la somme de 585⁺ pour paiement de 3 tables scolaires; à prendre sur les fonds libres

Dudit

travaux poste Ecamière
crédit: compté

Considérant l'urgence qu'il y a de régler M^e Perrat, entrepreneur à Sigonce (Drôme) du montant des travaux effectués à la poste de l'Ecamière; que les crédits affectés à l'art. 39 ne permet pas de régler cette dépense

vote à l'unanimité la somme de 685⁺ à prendre sur les fonds libres

Dudit

bonstanc aux vieillards
Julien - Emile
Déclaration datée du
24 - 8^{me} 1937

Après avis de la Commission -

avis favorable

L. Sayet
P. Benistant
A. Butholz J. Gantard

J. Moret A. Morin
Ducrain Chalci
Feyne
F. Thobert (2^{me})

Session Novembre

Le dix-sept novembre 1937, le C. M. s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M^r Lucien Leyet : Maire absent : Cercérate

Délégués : tableaux
rectificatifs listes électorales

5. Août 1933

Dudit

Délégués C^m
réclamation

5. Août 1933

Dudit

Vote subvention 50^x au C^{te} Dép^{al}

Dudit

Vote subvention de 100^x au C^{te} C/é n° 482.34 Lyon

Dudit

Après un exposé motivé de M^r le Maire à l'unanimité le C.M.

décide la suppression de la 2^e levée de la boîte aux lettres de Bois-Vert.

Dudit

Considérant l'éloignement des maisons de la commune de Romans en Bourg de Péage, de même que le manque de moyens de communications (autobus) le C.M. à l'unanimité demande qu'un taxiphone soit installé dans chacun des villages de la commune : Meymans-Jaillans, Beauregard. De même pour l'agglomération de l'Ecauvière en coopération avec la commune d'Eyneux -

Dudit

Vote 100^x f^r pour faire face à mortalité -

R. Biénis tout le Maire.

A. Buhoh L. Leyet

J. Cholat G. Gonat J. Leyet

J. Cholat A. Buhoh J. Leyet

D. Deneau J. Cholat J. Leyet

J. Cholat J. Cholat J. Leyet

En date du 14-1-37
notification de la décision
de la C^e D^e approuvant projet
élargissement ch.r.o.n°3
dans traverse

hameau de Jaillans
(seance de la C^e D^e
en date du 20-12-1937)

Taxiphone :
envoyés le 28-1-38

Élargissement du ch.r.o. n°1
envoyés le 28-1-38

Taxiphone

avis en date du
13-2-38 / 9 h.
envoyés 2 exp. le
16-2-38.

Gratification au chef-
cautonier Couffin
pour surveillance de
prostitions
même jour
même envoi que ci-dessous

Seance du 24 Janvier 1938

Le 24 Janvier 1938 le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle habituelle des séances (20h)
Absents : Cerclerat

Le C. M. approuve la notification de la Décision de la Commission Départementale en date du 20 Décembre 1937, approuvant le projet d'élargissement du ch.r.o.n°3 dans traverse du hameau de Jaillans.

Dudit

même délibération que page 159.

Dudit

Le C. M.

Considérant le trafic important (en accroissement constant) se faisant sur le ch.r.o.n°1 à l'unanimité

Demande au Conseil Général l'inscription au programme des travaux à subventionner en 1938 du projet de construction d'élargissement du ch.r.o.n°1, partie comprise entre le Village de Jaillans et la route nationale n° 531 sur une longueur de 3.000 m. environ
Si cette demande est accueillie etc.

Dudit

Le Conseil M. accepte à l'unanimité de prendre à sa charge les frais d'éclairage des taxiphones dont il a demandé l'installation par sa délibération en date du 24-1-1938

Dudit

A l'unanimité le C. M.
décide d'attribuer une gratification au chef-cautonier Couffin pour surveillance des prostitions pendant l'année 1937. (60⁺)

Signature *Signature* Le Maire
Ch. Moris Ch. Benistant L. Daguet
A. Barthélémy J. Gontard
Ducay F. Goutard
F. Blabert J. Goutard